

Afin de poursuivre le développement d'une approche ascendante avec toutes les parties prenantes du secteur, j'ai le plaisir de vous informer que nous mettons actuellement en place un mécanisme d'assistance pour le PTE afin de poursuivre les discussions avec l'ensemble du secteur. Le mécanisme d'assistance permettra un développement inclusif et participatif de la feuille de route pour la transition énergétique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture de l'UE. L'une des principales actions du mécanisme d'assistance sera le lancement d'un groupe de soutien composé de 10 coordinateurs représentant le large éventail de parties prenantes, y compris le secteur de la transformation. À cet effet, un appel à manifestation d'intérêt sera bientôt publié et diffusé sur les canaux du PTE au cours du mois de juillet. J'invite chaleureusement le MAC à relayer cet appel auprès de ses partenaires et au sein de ses secteurs d'activité.

Le travail du PTE et du groupe de soutien renforcera la coordination et la coopération entre les parties prenantes, contribuant ainsi à l'élaboration d'une feuille de route commune pour la transition énergétique vers la neutralité climatique d'ici à 2050. Cette feuille de route s'efforcera de couvrir chaque segment des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, avec des solutions adaptées et réalisables, et elle s'appuiera sur des synergies avec les initiatives de transition énergétique d'autres secteurs, tels que les ports et les infrastructures.

Pour ce qui est de combler les lacunes en matière de connaissances et de technologies, nous sommes pleinement conscients que la transition énergétique est confrontée à des défis liés au manque de solutions pratiques en matière de technologie et d'approvisionnement. La Commission européenne se penche sur cette question et a récemment publié les résultats de l'étude sur les technologies disponibles pour la transition énergétique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que leurs coûts et avantages respectifs ⁽⁴⁾. Cette étude reflète et prend en compte la diversité du secteur et constitue la première étape en vue de fournir des informations détaillées sur l'efficacité des différentes solutions. Elle aidera également le secteur à cibler les mesures d'incitation financière et les investissements et à comprendre comment attirer les investissements dans la transition énergétique de la flotte de pêche et de l'aquaculture européennes.

En outre, la Commission européenne travaille sur la manière de combler les lacunes technologiques par le biais de la R&I. Nous avons, par exemple, encouragé des projets axés sur des techniques de pêche à faible émission de carbone et à moindre impact dans le cadre des appels à propositions de la Mission Océan. La DG MARE suit également un appel à projet pilote du Parlement européen de 2,2 millions d'euros ⁽⁵⁾ qui s'est clôturé récemment et qui vise à développer un navire de démonstration pour tester les technologies contribuant à la transition énergétique. Nous avons l'intention de continuer à soutenir des projets de démonstration et des études sur les engins innovants, la numérisation et les carburants alternatifs. Parallèlement, nous continuerons à accroître la visibilité et la sensibilisation aux différentes innovations

⁴ [Analyse technico-économique pour la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE - Office des publications de l'UE \(europa.eu\)](#)

⁵ [Projet pilote : Favoriser la transition énergétique dans le secteur de la pêche \(démonstration d'un navire de pêche\) - Commission européenne \(europa.eu\)](#)

disponibles, par le biais d'actions telles que la mise à jour du recueil des meilleures pratiques ⁽⁶⁾.

En ce qui concerne le développement des compétences, il s'agit d'un élément clé de notre initiative en faveur de la transition énergétique. Nous avons organisé le 19 avril un atelier avec le PTE sur les compétences afin d'identifier les lacunes et les enjeux, et nous étudions la possibilité d'organiser des appels dans le cadre de l'initiative Blue Careers ⁽⁷⁾ afin de soutenir la formation et le développement dans le domaine de la transition énergétique en 2026. Comme indiqué dans la Communication, nous étudierons également les possibilités de mettre en place un programme d'académie virtuelle ou de compléter les programmes de formation existants au niveau de l'UE susceptibles de favoriser le renforcement des compétences en matière de transition énergétique dans le secteur. Cependant, il est important de noter que l'éducation reste du ressort des États membres, la Commission ne pouvant jouer qu'un rôle de soutien. Cependant, nous restons pleinement mobilisés pour soutenir la transition du secteur. Un élément clé des actions menées dans le cadre du Mécanisme d'Assistance sera le lancement d'un programme de mentorat qui permettra de faire connaître les possibilités offertes au sein de l'UE, mais aussi au niveau local pour mener à bien la Transition Énergétique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture grâce à la création et à la coordination d'un réseau de mentors à l'échelle nationale. Le programme servira également à promouvoir l'adoption de technologies et de pratiques pouvant réduire les émissions de CO₂ de la pêche et de l'aquaculture et augmenter l'efficacité énergétique.

Parallèlement, nous progressons également en ce qui concerne la Politique Commune de la Pêche (PCP).

L'ensemble de mesures « Pêche et océan », adopté par la Commission en 2023, entend améliorer la durabilité et la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE. Il comprend quatre éléments :

- une communication relative à la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE ;
- un plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins en vue d'une pêche durable et résiliente ;
- une communication sur la Politique Commune de la Pêche d'aujourd'hui et de demain ;
et
- un rapport sur l'Organisation Commune des Marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Dans le prolongement de cet ensemble de mesures, nous avons lancé une étude d'évaluation de l'obligation de débarquement pour laquelle une enquête électronique a été envoyée aux parties prenantes, y compris les Conseils Consultatifs. En outre, la Commission a lancé un projet de prospective participatif à l'échelle de l'UE intitulé « Les pêcheurs de l'avenir » ⁽⁸⁾ afin d'anticiper le rôle des pêcheurs dans la société. Ce projet aspire à se projeter dans l'avenir et à

⁶ [Meilleures pratiques en matière de transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture - Commission européenne \(europa.eu\)](#)

⁷ [Huit projets FEAMPA ont commencé leur travail pour développer la prochaine génération de compétences bleues - Commission européenne \(europa.eu\)](#)

⁸ [Pêcheurs de l'avenir](#)

comprendre la manière dont les pêcheurs envisagent leur avenir, et nous vous encourageons également à le soutenir et à y participer.

En mars 2024, l'ancien commissaire Sinkevičius a annoncé qu'une évaluation complète du règlement relatif à la PCP serait réalisée. La décision d'entreprendre une évaluation complète du règlement relatif à la PCP intervient dans le prolongement de cet ensemble de mesures et du dialogue qui s'en est suivi. Plus particulièrement, les discussions avec le Parlement européen et le Conseil « Pêche », ainsi que les recommandations qu'ils ont formulées par l'intermédiaire de rapports parlementaires et de conclusions de la présidence, ont donné lieu à une évaluation de la politique menée depuis sa dernière réforme.

Les commentaires publics sont actuellement recueillis par la Commission via la plateforme officielle d'amélioration de la réglementation, le portail « Donnez votre avis » (Have your say)⁹, par lequel nous vous encourageons à faire part de vos commentaires ou de tout document que vous souhaitez mettre en avant d'ici le 6 septembre 2024.

L'évaluation sera réalisée conformément aux normes d'amélioration de la réglementation de la Commission et portera sur le règlement relatif à la PCP dans tous ses aspects en examinant son fonctionnement et son impact et en apportant des réponses aux cinq critères d'évaluation clés : l'efficacité, l'efficacé, la pertinence, la cohérence (interne et externe) et la valeur ajoutée.

L'évaluation complète de la PCP fournira une bonne base qui permettra de prendre des décisions éclairées sur la meilleure façon de poursuivre la mise en œuvre de la politique et, si nécessaire, de proposer des ajustements dans les années à venir pour relever les défis que nous connaissons et ceux qui s'annoncent ; des études complémentaires permettront d'examiner les performances du cadre actuel de la PCP au regard des besoins actuels et émergents.

J'apprécie votre point de vue sur l'environnement des entreprises et je peux vous assurer que nous sommes déterminés à l'améliorer. La Commission reconnaît que la transition énergétique nécessitera un effort financier important, soutenu par des investissements privés et publics. L'étude susmentionnée sur les technologies donne une indication de l'effort en matière d'investissement et des avantages financiers qu'impliquera la transition énergétique de la pêche et de l'aquaculture. Les coûts globaux dépendront bien sûr aussi des avancées technologiques à venir. En ce qui concerne le financement et les instruments financiers en place, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) offre des possibilités de financement permettant d'aider le secteur à effectuer la transition vers des solutions plus efficaces sur le plan énergétique et climatiquement neutres par le biais de l'innovation et de la modernisation de la flotte. En ce qui concerne les autres sources de financement, nous reconnaissons les défis financiers décrits dans la Communication et explorons des possibilités de financement supplémentaires, y compris en collaboration avec la Banque européenne d'investissement et le secteur privé. Concernant les orientations spécifiques sur l'accès aux fonds et les mécanismes d'assistance, nous avons pris note de vos commentaires relatifs aux

⁹ [Portail « Donnez votre avis » \(Have your say\)](#)

fonds disponibles pour les secteurs de transformation et nous en tiendrons compte dans les mises à jour de notre guide sur les possibilités de financement pour le secteur ⁽¹⁰⁾.

En ce qui concerne la nécessité d'un contrôle et de rapports solides sur l'empreinte carbone afin de suivre les progrès réalisés en matière de réduction des émissions, la Commission européenne s'est engagée à améliorer la disponibilité et la qualité des données sur les émissions de CO2 actuellement basées sur les travaux du CSTEP. Le dernier rapport sur l'économie bleue ⁽¹¹⁾ présente une vue d'ensemble des émissions de CO2 par type de technique de pêche et nous continuerons à travailler à l'amélioration de la qualité des données, par le biais de discussions avec des experts et d'une analyse plus approfondie, dans le but de définir des objectifs pour le secteur.

En ce qui concerne la mise en œuvre et l'utilisation d'outils fiscaux pour taxer la consommation d'énergie, la Commission est consciente du contexte mondial actuel des prix des carburants et de leur impact sur le secteur de la pêche, entre autres, et elle suit de près l'évolution de la situation. Il est important de noter que dans de nombreux pays, le carburant maritime n'est pas taxé ou est soumis à des taux d'imposition réduits. Étant donné que les grands navires industriels peuvent opter pour le ravitaillement par avitaillement en haute mer, le fait de cibler des subventions non spécifiques aux carburants risque d'avoir un impact négatif sur la pêche à petite échelle tout en encourageant le ravitaillement en haute mer, ce qui présente des risques inhérents pour le milieu marin. Il est important de noter que la Commission est pleinement engagée dans la décarbonation de la flotte de pêche de l'UE, qui sera reflétée dans la future feuille de route sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, dans laquelle nous incluons des étapes et des actions mesurables en vue d'un secteur climatiquement neutre d'ici 2050. La Commission continuera également à promouvoir l'égalité des conditions de concurrence et la transparence dans le cadre de l'OMC et de l'OMI.

Nous prenons note de vos observations concernant la réduction potentielle de l'offre pour diminuer l'empreinte carbone du secteur et nous analyserons comment faire en sorte que l'initiative ne crée pas d'externalités négatives, telles qu'une augmentation potentielle de la dépendance à l'égard des importations de produits de la pêche et de l'aquaculture, tout en gardant à l'esprit l'augmentation potentielle du prix des produits de l'UE.

Enfin, la transition énergétique et la réduction des émissions de CO2 pourraient renforcer la résilience et la compétitivité des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, minimiser les vulnérabilités, accroître la rentabilité en stabilisant les coûts de production et en réduisant le nombre de jours en mer, et offrir des produits plus attrayants aux consommateurs soucieux de l'environnement. Il reste important d'étudier l'impact de la transition énergétique sur le marché et nous vous invitons à nous communiquer toutes les données dont vous disposez à ce sujet.

Cet avis donne une image claire de vos préoccupations et les illustre par des exemples précis. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de les comprendre afin de définir une stratégie à long terme solide et réaliste pour assurer la transition. Vos avis et votre implication future, y

¹⁰ [Guide et outil sur le financement de la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture - Commission européenne \(europa.eu\)](#)

¹¹ [Rapport 2024 sur l'économie bleue de l'UE - Office des publications de l'UE \(europa.eu\)](#)

compris dans le cadre du PTE, sont donc accueillis très favorablement par la Commission. L'inévitable transition énergétique nécessitera un engagement à long terme de la part de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi j'invite cordialement votre organisation à poursuivre un engagement fort afin qu'ensemble nous puissions avancer dans la transition vers un secteur plus résilient et plus durable.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des Conseils Consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle MARE-AC@ec.europa.eu.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Kestutis SADAUSKAS
Au nom de Charlina VITCHEVA

c.c. : Pedro Reis Santos secretary@marketac.eu



Signé électroniquement le 18/07/2024 17:20 (UTC+02) conformément à l'article 11 de la décision de la Commission (UE) 2021/2121